



Formulaire d'inscription (un formulaire par exposant)

25 / 26 septembre : Centre-ville Gargarine, Petit-Ivry,
Louis Bertrand / Mirabeau-Semard, Marat-Parmentier et Monmousseau-Vérolot
2 / 3 octobre pour Ivry-Port

de 14h à 20h

Attention afin que vos informations soient enregistrées, sauvegardez le PDF sur votre disque dur avant de le remplir

1 - VOUS ÊTES DU QUARTIER :

- Centre-ville Gargarine, Petit-Ivry, Louis Bertrand / Mirabeau-Semard, Marat-Parmentier et Monmousseau-Vérolot (ouverture le 25 et 26 septembre 2021)
 Ivry-Port (ouverture le 2 et 3 octobre 2021)

2 - INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :

Adresse postale personnelle :

Courriel :

Téléphone :

3 - INFORMATIONS LIEU D'EXPOSITION (FIGURERA SUR PLAN DES PORTES OUVERTES)

Nom et adresse du lieu d'exposition et quartier (porte, étage, N° d'atelier)

4 - VOTRE PRATIQUE

- Dessins, peintures
 Céramiques
 Gravures, estampes, etc.
 Illustrations
 Installations
 Photographies
 Sculptures
 Vidéos
 Autres (à préciser)

IVRY
S/ SEINE

Les artistes désirant participer aux portes ouvertes 2021 sont invités à contacter la Galerie Fernand Léger pour annoncer leur participation et l'ouverture de leurs ateliers, suivant la répartition des quartiers:

- soit directement s'ils exposent dans un atelier personnel,
- soit en se rapprochant du coordinateur s'ils exposent dans l'une des usines ou dans le cadre d'un collectif d'artistes.

En remplissant le formulaire d'inscription, le ou les participants reconnaissent avoir lu les conditions générales de participation et s'engagent à les respecter. Merci de nous retourner ce formulaire avant le 30 juin 2021 à l'adresse suivante : Galerie Fernand Léger 93 avenue Georges Gosnat 94200 Ivry-sur-Seine et/ou galeriefernandleger@ivry94.fr

Conditions générales de participation Pleins feux 2021

Article 1- Pleins Feux, est un évènement artistique annuel mis en place par la ville d'Ivry-sur-Seine. Il est organisé par la Direction des affaires culturelles/ Galerie Fernand Léger 93 avenue Georges Gosnat Ivry-sur-Seine en partenariat avec les artistes de la Ville.

Article 2 - Objet : Cet évènement regroupe l'ensemble des ateliers d'artistes d'Ivry-sur-Seine.

Article 3 - Cet évènement est ouvert à l'ensemble des artistes ou collectif d'artistes plasticiens et visuels. L'évènement se déroulera sur deux week-ends : celui du 24 et 25 septembre 2021, et celui du 2 et 3 octobre 2021. L'ouverture des ateliers se fera par quartier :

- 25 / 26 septembre : centre-ville Gargarine, Petit-Ivry, Louis Bertrand / Mirabeau-Semard, Marat-Parmentier et Monmousseau-Vérollet
- 2 / 3 : octobre pour Ivry-Port seront invités à ouvrir.

Les ateliers n'ont pas vocation à être ouverts sur les deux week-ends, et ce, afin de permettre un temps d'échange entre les artistes des différents quartiers.

Article 4 - Modalités : La participation aux portes ouvertes est gratuite. Un formulaire d'inscription est disponible sur le site de la galerie Fernand Léger: fernandleger.ivry94.fr

Article 5 - Le ou les participants autorise la ville d'Ivry-sur-Seine à publier sur tous supports de communication, matériels ou immatériels, les informations demandées sur le formulaire (nom(s), prénom(s), adresse(s), courriel(s) ...). Dans le cas contraire une demande devra être adressée par écrit à l'attention de Monsieur Le Maire, un mois minimum avant la date de l'évènement soit avant le 15 août 2021.

Article 6 - Le ou les participants s'engagent à fournir, les documents nécessaires à la préparation de cet évènement (images, textes ...) dans les délais impartis et autorise leur utilisation, dans le cadre de la communication général (plaquette, carton d'invitation, magazine de la ville, site internet de la galerie et celui de la ville) et sur tous supports connus et inconnus à ce jour et sans limite de durée.

Article 7 - Le ou les participants devront s'assurer que les droits d'auteurs concernant les documents transmis soient respectés. La responsabilité la ville d'Ivry-sur-Seine ne pourra en aucun cas être engagée.

Article 8 - Le ou les participants pourront apposer sur tous supports de communication, matériels ou immatériels, réalisés par eux, le Logo de la ville d'Ivry-sur-Seine et celui de l'évènement. Ceux-ci sont disponibles sur simple demande auprès de la Galerie Fernand Léger.

Article 9 - La ville d'Ivry-sur-Seine se réserve le droit modifier les conditions générales de participation et de reporter, modifier ou d'annuler l'évènement Pleins Feux, portes ouvertes des ateliers d'artistes sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 10 - Suite à la crise sanitaire, l'organisation de l'évènement Pleins Feux est soumis aux annonces gouvernementales et à la position municipale. Suivant les contraintes du moment, l'accueil du public est et sera sous l'entière responsabilité du participant.

Article 11 - En remplissant le formulaire d'inscription de cet évènement, le ou les participants reconnaissent avoir lu les conditions générales de participation et s'engagent à les respecter. Le non-respect de celles-ci entraîne l'annulation de la participation à l'évènement.